

Lille

actualités

janvier/février 1981



*Pierre Mauroy aux Lillois :
« il faut préparer la ville pour
le troisième millénaire »*

Festival de Lille

en forme de bilan, les chiffres du succès

→ p. 12

Impôts locaux

Ce qu'il faut savoir de la réforme fiscale

→ p. 10 et 11

Conférence de Presse

des mesures pour le Budget, les secours locaux, l'urbanisme, la sécurité, les animaux

→ p. 2 à 9

Les vœux de Pierre Mauroy aux Lillois

*Une ville heureuse, prête à vivre
les bouleversements de la fin du siècle pour
entrer sereinement dans le troisième millénaire.*

UNE ville heureuse, où il fasse bon vivre, et dont la renommée sera portée le plus loin et le plus haut possible, tels sont les souhaits que Pierre MAUROY a exprimé pour Lille et les Lillois, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue dans les tout premiers jours de janvier. Tournant son regard vers un passé récent, il a rappelé que 1981 marquait le dixième anniversaire de son arrivée à Lille, mais c'est surtout vers l'avenir que ses propos se sont dirigés, pour esquisser le visage de Lille à « l'aube du troisième millénaire ».

Profondément ancré à Lille, fidèle à la Région et au Peuple du Nord, Pierre MAUROY sait bien que la tradition ne signifie pas l'immobilisme. Et que si chaque jour on doit se demander : « **Qu'à t-on fait pour garder Lille et son âme** », il faut aussi s'interroger sur ce qu'il faut entreprendre pour la changer, en tenant compte de la « **Nouvelle révolution technique et industrielle qui bouleverse tout** », « **Ceux qui resteront les bras croisés se trouveront un jour dans la désolation** », prévient-il en opposant à cette attitude l'action de la Municipalité lilloise : « **Tout ce que nous faisons, nous le faisons dans une réflexion globale, qui veut préparer cette fin de siècle et la ville de l'an 2000** ».

Ainsi en est-il du désir d'assurer à la ville une nouvelle industrialisation, de modeler un nouveau visage urbain, et de connaître un nouveau type de vie, spécifique à notre région septentrionale. Cela suppose que les relations sociales, l'environnement culturel et sportif, l'urbanisme et les équipements collec-

tifs soient ici **mieux qu'ailleurs** pour concurrencer les villes méridionales.

Pour toute la région, Lille doit être le symbole de cette transformation profonde qui s'opère, et c'est pour cela qu'elle doit être une capitale régionale forte, belle et exemplaire.

Forte grâce à son industrie, son commerce et le développement de ses activités tertiaires. Caractéristique de la formidable évolution en cours, le métro, qui bientôt reliera le **grand temple du tertiaire qu'est le C.H.R.** à Fives, Hellemmes et leurs industries.

Belle, dans la tradition des villes flamandes d'hier. « **Nous devons redonner à Lille sa jeunesse** », se passionne Pierre MAUROY.

Exemplaire au plan de la qualité de la vie, du rayonnement culturel et de l'activité sportive.

Pierre MAUROY connaît bien le désir des habitants de la Région de vivre dans un logement agréable. Et d'affirmer « **qu'il faut faire en sorte que ce rêve soit atteint par la plupart des lillois** ».

Il sait que les mutations culturelles qui se préparent sont aussi impérieuses que les mutations industrielles et commerciales. « **On ne doit pas se contenter de ce que l'on a** », assure-t-il en estimant qu'il est normal qu'un Théâtre National de Région vienne sanctionner l'éveil Culturel du Nord/Pas-de-Calais.

Pierre MAUROY reconnaît que Lille manque de terrains destinés aux activités sportives. C'est pourquoi des négoc-



104/14



ciations sont menées actuellement pour acheter une plaine d'une centaine d'hectares, limitrophe des communes de Lille-Hellemmes, Villeneuve d'Ascq, Lezennes et Ronchin. « Nous y aménagerons des terrains de sports, prévoit-il, mais aussi des équipements collectifs destinés à accueillir les familles qui pourront ainsi « aller à la plaine » passer une journée de plein air dans un environnement soigné ».

Ces projets, qui verront le jour avant 1983, vont au-delà du programme municipal présenté aux Lillois en 1977. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un investissement global de 27 milliards de centimes réparti sur les trois prochaines années. Pierre MAUROY pense en effet que dans la conjoncture inflationniste, « L'investissement c'est l'enrichissement collectif, l'enrichissement du pauvre ».

Il importe donc d'être ambitieux dans ses projets, sans pour autant imposer aux Lillois une pression fiscale insupportable.

D'ailleurs, si Lille a eu la réputation d'être une ville « chère » pour les contribuables, l'écart s'est considérablement amenuisé avec les communes de la Métropole pour la taxe d'habitation, et plus encore pour la taxe professionnelle. Pierre MAUROY en a apporté la preuve dans un rapport chiffré très détaillé : Si la hausse annuelle de la fiscalité locale était de 20 % jusqu'en 1977, elle n'a pas dépassé 14 % en 1978, 12 % en 1979, 14 % en 1980, et devrait être du même ordre en 1981.

Fiscalité locale

Lille dans la moyenne de la C.U.D.L.

DEPUIS 1978, les Lillois peuvent se réjouir de la politique de **basse fiscalité** menée par leur Municipalité. En 1978, l'augmentation de la pression fiscale était de 14 %, en 1979 de 12 %, en 1980 de 14 %. **Pour 1981**, l'objectif que s'est fixé la Municipalité est de ne pas dépasser les **14 % d'augmentation**.

La conséquence immédiate de cette politique est de **réduire sensiblement l'écart entre Lille et les autres communes, et de faciliter l'intégration fiscale de la commune associée d'Hellemmes**. L'écart moyen entre Lille et les autres communes de la C.U.D.L. ne dépasse pas 5 %.

Pourtant, la Municipalité n'a pas les moyens juridiques d'intervenir réellement sur la base d'imposition, et encore moins sur les taux d'imposition.

Pour la taxe d'habitation, le taux d'imposition était de 28 % en 1977, et de 30 % en

1979. La moyenne communautaire était de 25 % en 1979, ce qui ne représente qu'un écart de 5 %. Encore cette comparaison n'est-elle pas réellement significative, tant il est vrai que les équipements et les services publics dont profitent les Lillois sont sans aucune mesure avec ceux des autres villes ou villages de la C.U.D.L.

De même, lorsque l'on compare le taux d'imposition de la taxe professionnelle, on constate que celui de la Ville de Lille (10,7 % en 1979) et le taux moyen de la C.U.D.L. (10 % la même année) sont quasiment les mêmes.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que **les difficultés** que rencontrent malgré tout certaines catégories de contribuables ne sont pas dues aux fantaisies des élus locaux, mais bien au **désengagement financier de l'Etat** et à l'**inadaptation de notre système de fiscalité directe locale**.

Budget municipal

« L'investissement, c'est l'enrichissement des pauvres... »

PRESENTANT les grandes orientations qu'il souhaite donner au budget 1981, Pierre MAUROY a insisté sur la nécessité impérieuse **d'investir** : « l'investissement, c'est l'enrichissement des pauvres », déclara-t-il, signifiant ainsi l'importance des équipements collectifs pour une population qui subit en grande partie les restrictions dues à la crise, et au chômage. La Municipalité a l'intention, dans ce domaine, de **frapper fort**, et d'in-

vestir en **3 ans, 27 milliards de centimes, dont la moitié pour l'équipement des quartiers**.

Il n'est pas question, pour Pierre MAUROY, de modérer une ville dont le centre serait sur-équipé et les quartiers laissés à eux-mêmes. Maintenir l'équilibre entre les différentes composantes de la cité est donc une priorité qui marquera la politique municipale de ces prochaines années.

Sécurité

Il faut enrayer la montée de la délinquance

ON constate à Lille depuis quelques mois, une montée de la délinquance, même si l'on est encore à des années-lumières de certaines villes américaines dont les rues sont vides de piétons dès la nuit tombée, tant l'insécurité y est grande !

Pour mettre en place les moyens de résorber cette délinquance, Pierre MAUROY a récemment rencontré le Préfet de Police et ses collaborateurs, et n'a pas manqué de rappeler les responsabilités de la police nationale en matière de sécurité. Pas question, pour la Ville de Lille, de consacrer sa police municipale à la lutte contre la délinquance. La police municipale est une police de service, dont le rôle essentiel est de défendre le patrimoine communal et de remplir les missions ponctuelles que le maire peut être amené à lui confier.

Une « vigie » municipale

La Municipalité lilloise va mettre prochainement en place un « service d'urgence » dont la tâche sera, de jour comme de nuit, d'intervenir dès qu'un sinistre se produira dans la ville : déclenchement des secours, prise en charge immédiate et relogement

des sinistrés, tel sera le rôle de la « vigie » municipale. C'est Monsieur André CANDELA, Directeur du G.E.D.A.L., qui a été nommé par M. Pierre MAUROY à cette fonction.

M. CANDELA aura d'autres dossiers, plus délicats à traiter : celui des nomades, pour lesquels il convient de trouver un terrain, celui de la prostitution, et celui des clochards.

Ce dernier dossier a provoqué un réel émoi, ces derniers temps, dans le centre-ville. Si Lille a toujours eu quelques clochards discrets qui parfois savaient susciter la sympathie des riverains, il semble qu'aujourd'hui soit apparu un nouveau genre de cloche, bien moins sympathique et qui perturbe par ses exactions la tranquillité des Lillois. C'est notamment le cas aux abords du Parvis St-Maurice, et sur certains parkings.

Comment résoudre ce problème, né en grande partie de la montée de la misère, et des dérèglements de la société dus à l'injustice ? La Municipalité ne prendra pas de mesure de contrainte pour le plaisir de la contrainte, et fait appel aux gens de bonne volonté qui ont du temps, du cœur et de l'imagination, pour constituer une association qui agirait en étroite liaison avec le Conseil Municipal.



Attribution des secours locaux

Retour à la Ville de Lille

AU cours de sa réunion du 3 juillet 1980, le Conseil Municipal de Lille a décidé le retour à la Ville des services gérés jusqu'à présent par le Bureau d'Aide Sociale concernant « l'aide locale ».

L'aide locale comprend diverses formes dont la principale est sans nul doute l'attribution des secours d'urgence.

Désormais ces secours d'urgence relèvent donc de la ville.

Poursuivant à cette occasion sa politique de décentralisation, la Municipalité a décidé que ce service sera assuré à la fois à l'Hôtel de Ville pour les personnes domiciliées dans le centre et le quartier Saint-Sauveur et dans les Mairies de Quartier pour les autres Lillois.

Ainsi la population la plus déshéritée trouvera à proximité de son domicile un service qui l'accueillera, l'écouterà, et l'aidera à résoudre ses problèmes.

Par ailleurs, des régies d'avances ouvertes dans chaque Mairie de quartier et à l'Hôtel

de Ville assureront dans un avenir proche, à la personne secourue, le paiement immédiat et sur place du mandat éventuellement attribué.

Le montant de ces secours sera fonction de la situation de famille et des ressources des

demandeurs.

Ils auront un caractère exceptionnel puisqu'il s'agit d'un dépannage. Toutefois, les cas particulièrement douloureux pourront faire l'objet d'un examen approfondi afin de compléter l'aide consentie.

Barème		
Ressources inférieures à :		Montant du secours
1 personne	1309 F	60 F
2 personnes	1746 F	100 F
3 personnes	1746 F	130 F
4 personnes	complément familial 1746 F allocations familiales pour 2 enfants etc...	160 F

(Le barème des ressources est calculé en fonction du minimum garanti et le taux des secours en fonction du SMIC).



Animaux dans la ville, zoo, ferme des Dondaines et refuge de la L.P.A.

Marcel Dhénin devra proposer des solutions

MEME s'il n'affectionne pas particulièrement d'être appelé « Monsieur Animaux », on ne voit pas bien quel autre titre pourrait mieux définir la mission qui vient d'être confiée à Marcel Dhénin : prendre en compte l'existence des animaux dans la ville, et imaginer des solutions aux quelques problèmes qui se posent.

Ainsi Pierre Mauroy pense-t-il qu'une éducation du citoyen devrait l'orienter, par simple bon sens, vers le choix de compagnons à quatre pattes dont la petite taille serait plus compatible avec la vie en appartement, et que cette même éducation, bien reçue, devrait l'inciter à éviter que ne soient souillés les trottoirs.

Mais là ne sont pas tous les problèmes dans une ville qui vient de se doter d'une ferme pédagogique au Jardin des Dondaines, expérience inédite en France et qu'il importera de mener au succès dès le printemps.

De même qu'une réflexion devra porter sur le fonctionnement du zoo du Bois de Bou-

logne, dont l'ours qui s'y trouve en captivité n'est pas l'unique sujet de préoccupation. Enfin, à propos du refuge de la L.P.A., Pierre Mauroy a fait un rappel de la situation avant d'évoquer une solution possible :

« Il est inutile de revenir sur l'historique d'un problème régulièrement agité par la presse et par les défenseurs des animaux. »

Depuis plus d'un an, et sous l'impulsion dynamique de M. Windels, la création d'un nouveau refuge avait très largement progressé. Un projet précis avait été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes concernées par ce problème et un terrain avait été trouvé à la limite de La Madeleine et de Lille, appartenant à la C.U.D.L. La C.U.D.L. le mettait à la disposition du syndicat intercommunal spécialement créé à cet effet et se proposait de le clôturer. Malheureusement, le Maire de La Madeleine, par une lettre récente, a indiqué qu'il ne donnait pas l'autorisation de construire ce refuge sur le territoire de sa commune. En conséquence, nous nous sommes remis à la recherche d'un

terrain pouvant accueillir cet équipement sur Lille et nous pensons aujourd'hui l'installer derrière les ateliers municipaux du Chemin de Bargues, près du chenil récemment construit pour la Police Nationale et la Police Municipale ».

Les amis des animaux sont nombreux à Lille. Les dossiers dont Marcel Dhénin a la responsabilité depuis le 1^{er} janvier concernent donc une opinion attentive.

Urbanisme

Equilibre entre le centre-v

27 milliards de centimes d'investissements en trois ans, c'est l'effort que le Conseil Municipal devrait consentir pour enrichir les équipements collectifs de la ville.

Afin d'éviter une distorsion entre le centre-ville et les quartiers, la moitié de la somme sera affectée à ces derniers.

Avant d'évoquer un certain nombre de réalisations, ou de projets, Pierre MAUROY a voulu insister sur les abus répétés par les usagers dans les rues piétonnes, pour en dénoncer les méfaits.

Diverses mesures ont été annoncées :

- Pour éviter toute pénétration abusive des automobiles, fermeture quasi totale du secteur pié-

Photos : à gauche, nouveau pavage de la rue Nationale Le Blan ; à droite, Pierre MAUROY visite un appartement en compagnie des architectes.



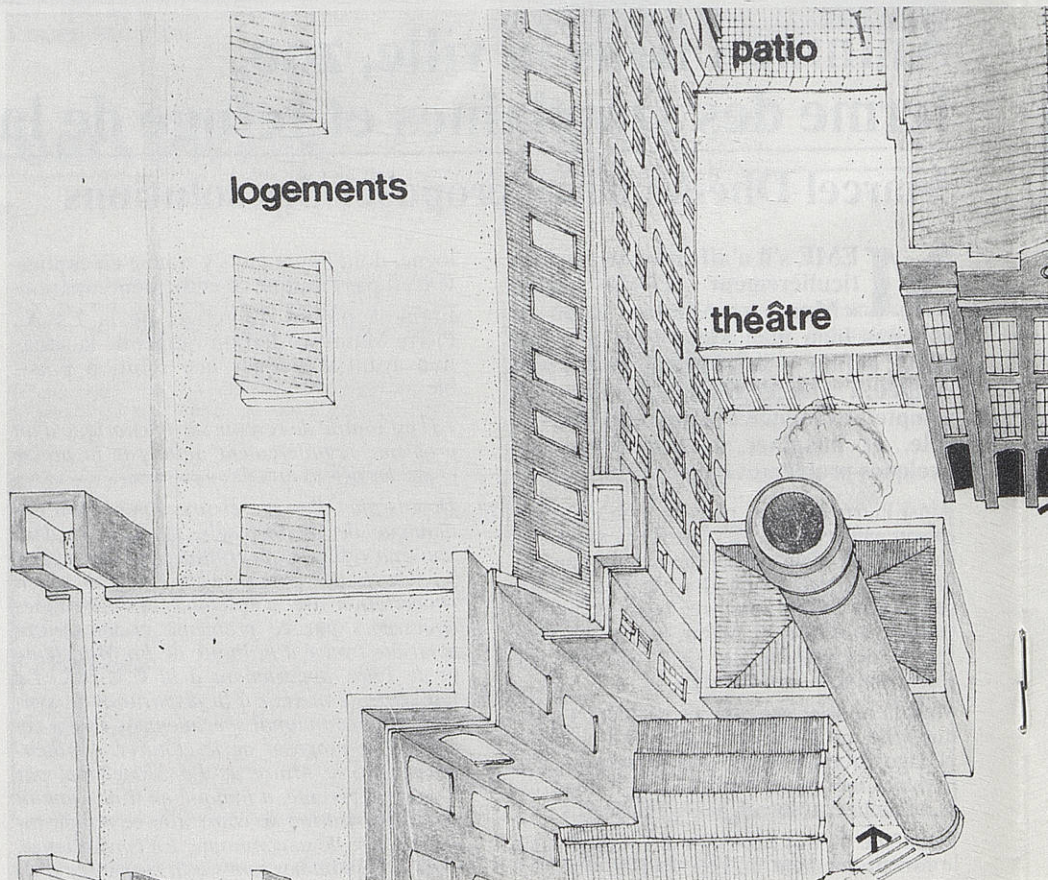
Autour de la Grand-Place

Autour de la Grand-Place, se poursuivent des transformations dont certaines seront spectaculaires. Ainsi, commenceront, dans les prochaines semaines, les travaux d'implantation d'un grand magasin « Mark et Spencers » dans la rue de Béthune, à l'emplacement de l'ancien cinéma Capitole, et l'aménagement, à quelques dizaines de mètres de là, de « l'îlot des tanneurs », autre ensemble commercial qui devrait enrichir le pouvoir attractif du centre-ville.

Bien avant cela, sera achevée le pavage de la rue nationale, dont la partie terminée donne toute satisfaction aux usagers, de même que l'installation du mobilier urbain et des bacs à fleurs.

En ce qui concerne la Grand-Place elle-même, les études pour la mise en secteur piétonnier avancent, en particulier au niveau de l'analyse des réseaux et du plan de circulation.

En concertation avec la Chambre de Commerce, est étudié actuellement le plan de circulation de la place du Théâtre horizon 83. Très certainement sera retenue une solution piétonne qui fera de la place du Théâtre un vrai parvis pour l'Opéra en même temps qu'elle permettra de dégager plus de 300 places de stationnement en surface, à la suite de la suppression des rames et de la gare du Mongy.



re-ville et les quartiers

nier par des bornes sauf rue des Tanneurs et rue de l'Hôpital Militaire, réservées aux livraisons et aux accès pompiers.

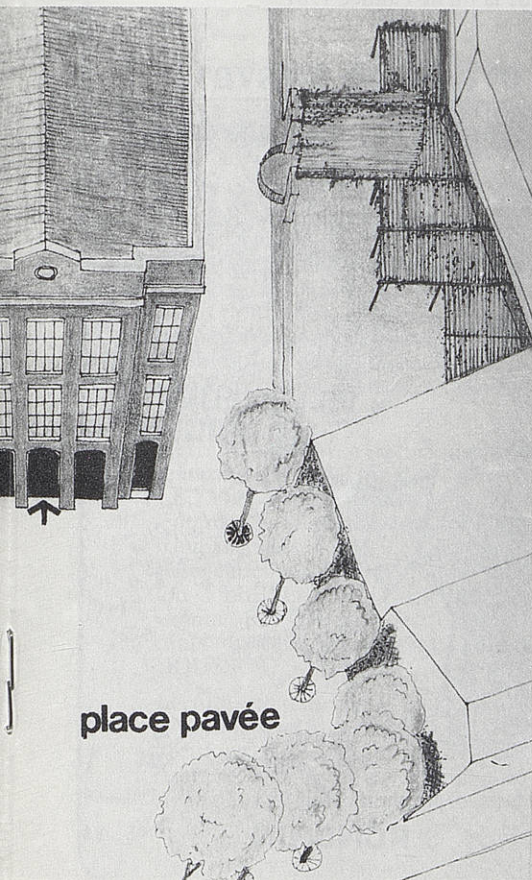
- Il a été demandé à la police nationale et à la police municipale une sévérité accrue à l'égard des contrevenants.

- Un arrêté interdisant les distributions de prospectus et publicité sur la voie publique vient d'être pris.

- La police municipale a installé une brigade permanente dans le secteur piétonnier y compris les samedi et dimanche.

- Enfin, la brigade du centre s'installera dès les prochaines semaines dans les anciens locaux de la Fédération Léo Lagrange, Place Rihour.

Nationale ; ci-dessous l'usine appartement de la « Filature »,



Moulins : une révolution sans traumatisme

Pour situer l'importance des transformations qui se sont engagées dans le quartier de Moulins et qui, avant trois ans, auront opéré une véritable « révolution sans traumatisme majeur pour la population », Pierre MAUROÏY a énuméré quelques inaugurations intervenues dans le quartier ces dernières semaines, puis quelques projets dont la liste n'est d'ailleurs pas complète :

- le centre social Belfort,
- le Commissariat de Police du 7^{ème} arrondissement,
- le grand magasin de la Filature,
- les premières locations de logement dans la Filature.

A ce propos, les responsables de l'Office H.L.M. ont été ravis et surpris de l'engouement qu'a suscité la journée « portes ouvertes » dans la Filature. Ils ont constaté des réactions très favorables des visiteurs à la fois intrigués, passionnés et plus rarement déçus par la qualité et la variété des appartements offerts par l'Office Public d'H.L.M.

Mais cela c'est qu'une étape, les opérations de l'Office d'H.L.M. ont déclenché un vaste mouvement de rénovation du quartier et peuvent être annoncées :

- le démarrage du chantier de réhabilitation d'une autre usine rue de Douai (ancien établissement pharmaceutique) qui recevra la Direction Départementale de l'Action

Sanitaire et Sociale, une agence de l'A.N.P.E. et une agence de la M.A.A.F.

- le démarrage prochain de la construction de 44 logements H.L.M. à l'angle du Boulevard de Belfort et de la rue Armand Carrel.

- le projet de construction de logements en accession sociale sur l'ancienne usine située à l'angle de la rue de Trévise et de la rue de Montesquieu.

- des projets de construction de l'Office d'H.L.M. de Lille sur la rue de la Plaine.

- un projet « maisons de ville » de l'Office Départemental sur les anciens établissements PIERCHON rue de Cambrai.

- le transfert du bureau de paiement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au pied des H.L.M. de la rue de Douai.

- l'accord de la Municipalité pour l'installation d'un club de prévention dans les locaux de l'ancien commissariat de police rue de Fontenoy.

- le démarrage prochain de l'extension du Lycée Baggio.

- la construction d'une cité de logement du même style que la cité Liévrauw sur l'emplacement de la cour Wallaert, ceci afin de permettre le réaménagement de l'îlot Buffon-Massillon.

- les projets de l'Office sur l'O.M.S. Place Jacques Febvrier et sur la rue d'Arras ainsi que sur la rue d'Avesnes et Lamartine.

Vieux-Lille

Restauration, réhabilitation

LE Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a, par décision en date du 3 décembre, accordé les subventions nécessaires au lancement des opérations de restauration du périmètre opérationnel du secteur sauvegardé.

Il s'agit des 38 et 40 rue Jean-Jacques Rousseau, 2, 4, 6 et 8 des Vieux Murs, 1, 3, 5 et 7 Place aux Oignons, 18, 20, 24 et 28 rue des Vieux Murs.

Dans ces conditions l'ordre de service a été délivré aux entreprises et les travaux devront démarrer dès la fin des intempéries.

Par ailleurs, la réhabilitation du 2, rue Doudin menée par l'Office d'H.L.M. est terminée.

Cet immeuble accueillera les derniers locataires demeurant dans les 46 et 48 rue Jean-Jacques Rousseau.

Celui-ci sera démoli ainsi que les 42 et 44, rue Jean-Jacques Rousseau, pour permettre la construction du programme de 28 logements, rue des Trois Molettes, rue Jean-Jacques Rousseau.

Photo : place aux oignons et rue des Vieux-Murs : le bout du tunnel...



Fives

Ça avance...

LORS du prochain Conseil Municipal, le Plan d'Aménagement de la Z.A.C. de Fives sera présenté et discuté avant d'être soumis à la Communauté Urbaine pour une approbation définitive par les autorités de tutelle avant le mois de juin 1981.

D'ores et déjà, la concertation engagée entre la ville, les travailleurs sociaux et la Direction Départementale de l'Équipement sur le problème du relogement des expropriés par la voie rapide a très largement progressé ces derniers jours. « Ainsi que l'a écrit Gérard THIEFFRY au Comité de Défense, a précisé le Maire de Lille, il n'y aura aucune expulsion d'ici le mois de mars ».

Outre les relogements en H.L.M. ou dans la résidence Lafayette, en cours de construction, il a été décidé de construire sept petits ensembles de maisons individuelles ou de « maisons de ville » destinées à accueillir les familles aux faibles revenus qui n'auraient pu être relogées par les procédures traditionnelles.

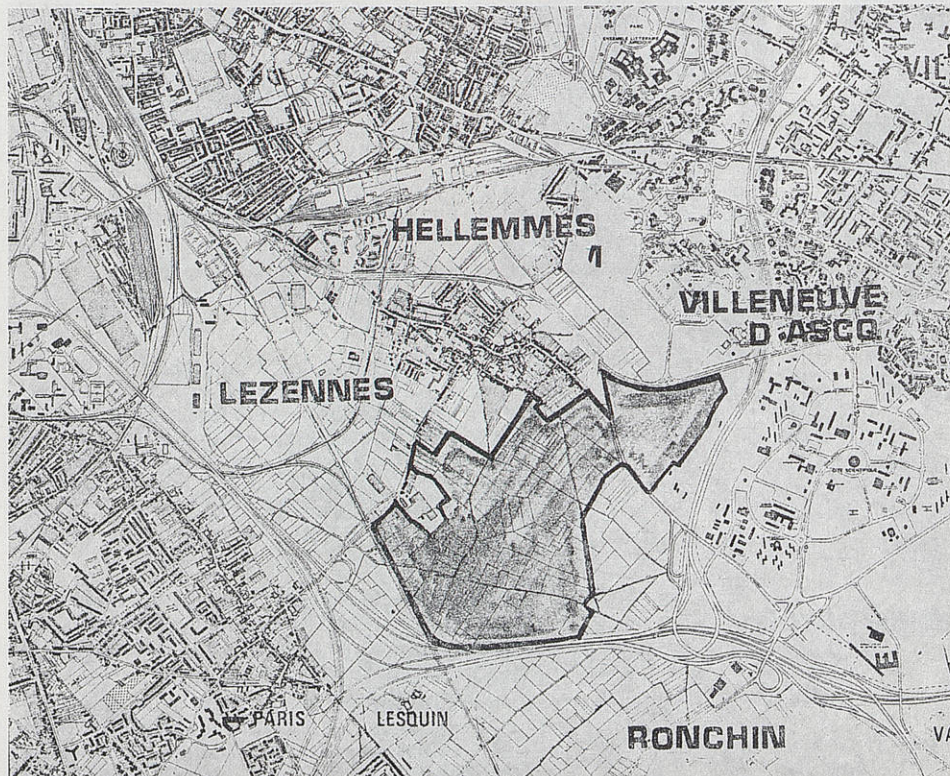
Tous les locataires ou ayant-droit habitant sur le tracé futur de la voie rapide peuvent donc attendre sereinement les propositions de relogement qui leur seront faites à partir de la fin de l'année 1981.

100 hectares pour les sports et les loisirs

LILLE souffre d'un manque de terrain qui compromet son développement et son équipement. C'est pourquoi la Ville envisage d'acquérir une centaine d'hectares, aux confins d'Hellemmes, Villeneuve d'Ascq, Lezennes et Ronchin. Sur cette zone serait aménagée une vaste plaine de loisirs, consacré en priorité au sport. Pierre MAUROY s'est plu à imaginer les Lillois qui dans quelques années diront « Je vais à la plaine » comme d'autres disent « Je vais à la plage » !

Situé à proximité des autoroutes A1 et A27, cet équipement ne concernera pas que les Lillois, d'autant qu'un camping de passage pourrait y être prévu.

Cette réalisation s'inscrirait parfaitement dans la volonté municipale d'accroître la qualité de la vie dans une ville qui n'a pas l'avantage d'avoir la mer ou la montagne à proximité : les villes septentrionales doivent être plus belles et mieux équipées que les villes du sud !



Nouvelles Galeries

Les 3 scandales

EN ce début d'année, Pierre MAUROY a bien sûr évoqué longuement la fermeture des Nouvelles Galeries de la rue Nationale, dénonçant le triple scandale qui l'accompagne :

— **premier scandale**, celui que constitue le licenciement des 600 employés, et les conditions dans lesquels celui-ci s'est effectué. Comment admettre en effet que 600 personnes, 600 familles, soient jetées ainsi dans le désarroi du chômage, en pleine période de crise, ce qui réduit à bien peu de chose leurs espoirs de retrouver rapidement un emploi. Déjà Lille compte 10.000 chômeurs...

— **deuxième scandale**, celui qui permet la prolifération des grandes surfaces en périphérie, déséquilibrant le commerce de détail. Sait-on en effet que la densité en hypermarchés est

de 45 m²/1.000 habitants en France, et de 70 m²/1.000 habitants dans l'arrondissement de Lille ?

C'est en fonction de ces éléments qu'il faut interpréter le refus de la Municipalité Lilloise de voir s'implanter CORA, ce qui augmenterait les déséquilibres et donc, à terme, les difficultés.

— **troisième scandale** : le scandale immobilier qui consisterait à réaliser sur le dos de 600 licenciés, une opération financière remarquablement juteuse par la revente de l'immeuble, à un prix qui ne tient aucun compte des sommes folles qui seront nécessaires pour la mise du bâtiment aux normes de sécurité... La Ville de Lille est décidée à utiliser tous les moyens juridiques en son pouvoir pour caser cet affairisme inadmissible si aucune solution satisfaisante n'est trouvée rapidement.

Travaux du métro

Indemnisation des commerçants touchés

UNE réunion s'est tenue le 9 décembre 1980 à la Communauté Urbaine de Lille, sous la Présidence de M. NOTEBART en vue de rechercher les moyens d'accélérer la procédure de fixation des indemnités pouvant revenir aux commerçants qui subissent un préjudice à l'occasion des travaux du Métro.

Pierre MAUROY a participé à cette réunion en compagnie de M. RAILLE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing. Les commerçants étaient représentés par M. Gaston LEBLOND, Président du Comité de Défense des Commerçants assisté de Maître Patrick DOUSSOT.

Lecture a été faite par Maître PAYEN, Avocat de la C.U.D.L. des décisions rendues par le Tribunal Administratif de Lille. Celui-ci a désigné deux experts qui ont mission de

réunir les éléments permettant de chiffrer les divers préjudices. Les personnalités présentes ont demandé à M. PAYEN et M. DOUSSOT de faire exécuter cette expertise dans les plus brefs délais.

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, il sera demandé aux experts dans la mesure où ils ne pourront pas chiffrer le préjudice de manière définitive, de déposer un pré-rapport en donnant leur avis sur son importance probable. Ceci permettra dans les cas les plus urgents de faire fonctionner un compte d'attente spécialement prévu à cet effet.

Cet accord permettra un règlement rapide et efficace des cas sociaux les plus délicats.

En tout état de cause, la Ville de Lille a proposé son aide sous forme d'avance et de prêts aux commerçants si ce compte d'attente ne pouvait pas fonctionner dans les plus brefs délais.

Supplément à Lille, nouvelle revue d'information et de documentation : revue trimestrielle numéro 30, 1981 ; abonnement : 4 numéros, 4 francs.

Directeur de la publication :

Pierre MAUROY ;

rédacteur en chef :

Monique BOUCHEZ.

Administration-direction : Délégation Générale au Développement, Hôtel de ville, LILLE.

Réalisation : NORSOGEPRESS : 209, rue d'Arras, 59000 LILLE. Imprimerie Crouan et Roques, Lille-Paris. dépôt légal 3701.

12.689 nouveaux inscrits sur les listes électorales

RECORD battu ! C'est avec satisfaction que les responsables des services électoraux de la Ville de Lille peuvent faire ce constat en considérant les résultats de la Campagne d'inscription sur les listes électorales qui avait mobilisé l'opinion publique, en particulier en décembre dernier.

12.689 nouveaux inscrits se sont en effet rendus aux guichets des services électoraux de l'Hôtel de Ville, des mairies de quartier ou de la caravane

itinérante qui est allée au devant des futurs électeurs pendant les trois premières semaines de décembre. Ce chiffre est à rapprocher des résultats de la dernière révision des listes électorales (en 1978, avant les législatives) qui s'établissaient à 10.908 inscrits.

Dans le total de 12.689 enregistré en 1980, 9.784 lillois n'avaient jamais figuré sur les listes. Ils s'intègrent désormais aux 110.402 électeurs que compte la Ville de Lille.

St-Maurice-Pellevoisin : le huitième Conseil de Quartier est installé

L'ANNEE 1980 s'est terminée avec l'installation du huitième Conseil de Quartier de Lille, événement concrétisé par la cérémonie officielle qui s'est déroulée dans la mairie de St-Maurice Pellevoisin le dimanche 14 décembre.

Un seul Conseil de Quartier reste ainsi à installer : celui du Faubourg de Béthune. Ce sera chose faite en ce début d'année pour que soit accomplie totalement une étape décisive de la formidable œuvre de décentralisation entreprise par la Municipalité lilloise.

La cérémonie d'installation du Conseil de Quartier a eu lieu en la présence de Pierre MAUROY, Député-Maire, de MM. DEBEYRE, DASSONVILLE, MATRAU et

THIEFFRY, Adjoints, de M. BODART, Conseiller Municipal, délégué au quartier.

Les quinze conseillers de quartier ont d'abord pris part à une discussion qui reflétait la volonté de la population de voir leur quartier être dénommé « St-Maurice-Pellevoisin », ce qui a été adopté.

Des rapports ont alors été présentés par MM. DEBEYRE (règlement intérieur); THIEFFRY (plan de circulation et urbanisme) et MATRAU (installations sportives), avant que M. BODART n'évoque l'aménagement des locaux de la mairie de quartier. Ils ont fait l'objet de commentaires des conseillers qui pourront désormais établir les dossiers qui concernent le détail de la vie de leur quartier.

IMPOTS LOCAUX

II – Particuliers et C ce qui va changer pour

Le 10 janvier 1980 a été promulgué le texte portant **réforme de la fiscalité directe locale**.

Cette réforme, tant attendue par tous, va-t-elle enfin mettre en place un système d'imposition satisfaisant pour chaque catégorie de contribuables ou bien va-t-elle, à l'image des réformes antérieures, reconduire les inégalités pourtant tant décriées. Va-t-elle, par exemple, mettre fin à l'injustice profonde de la Taxe d'Habitation payée par 18 millions de contribuables alors que seuls 15 millions de personnes payent l'impôt sur le revenu. Va-t-elle enfin mettre un terme aux anomalies de la Taxe Professionnelle qui pénalise les entreprises qui investissent et qui embauchent du personnel.

Autrement dit, va-t-il s'agir d'une réelle réforme ou d'un aménagement supplémentaire du système existant. C'est au cas par cas qu'il convient d'apprécier la portée réelle de la **loi du 10 janvier 1980**.

1) Les réformes affectant la Taxe d'Habitation.

Depuis le 1^{er} janvier 1974, la **Taxe d'Habitation** remplace l'ancienne **Contribution Mobilière** dont l'origine remontait à 1792. Mais cette substitution d'appellation ne doit pas faire illusion car la réforme de 1973 n'a fait que **rajeunir** la vieille Contribution Mobilière.

La Loi du 10 janvier 1980 ne va pas non plus bouleverser le système existant mais va toutefois apporter quelques correctifs qui traduisent bien **timidement** toutefois, la volonté d'une plus grande justice. La Taxe d'Habitation payée par tout contribuable habitant un local affecté à l'habitation, soit à titre de résidence principale, soit à titre de résidence secondaire, est calculée de la manière suivante :

Montant Cotisation Taxe d'Habitation =
(Base brute d'imposition – Abattements)
× Taux d'imposition communal.

La loi de 1980 n'a pas modifié le mode d'évaluation de la **Base brute d'imposition** qui demeure la **valeur locative cadastrale** déterminée par les services fiscaux de l'Etat



et Chefs d'Entreprises, pour vos impôts locaux.



mais a prévu une **réévaluation** régulière des valeurs locatives qui étaient restées fixées au niveau de 1970. Cette mesure d'actualisation prend effet à compter de l'année 1980 (le coefficient appliqué figure au recto de l'avis d'imposition). En ce qui concerne le régime des Abattements, une modification a été apportée afin d'alléger la charge de la Taxe d'Habitation qui pèse sur certaines catégories de contribuables. En effet, un **Abattement** supplémentaire facultatif de 15 % a été créé au profit des **contribuables exonérés de l'Impôt sur le Revenu**.

Il est à noter que le Conseil Municipal de Lille, dans sa séance du 30 juin 1980 a décidé l'application de cette mesure facultative aux Lillois qui remplissent les conditions définies par la Loi. Cette mesure vient ainsi s'ajouter aux mesures d'allègement déjà appliquées par la Ville de Lille : **l'Abattement à la base de 15 % et l'Abattement pour charge de familles** aux taux majorés de 15 %. Ainsi, la combinaison de ces Abattements permet à 4.300 contribuables lillois, sur les 77.500 foyers imposables, d'être totalement exonérés de la Taxe d'Habitation.

2) Les réformes affectant la Taxe Professionnelle.

La Taxe Professionnelle qui s'est substituée à la patente le 1^{er} janvier 1976, se voulait plus juste et plus moderne (suppression du fameux tarif des patentes en **1.640 articles**). Toutefois, les transferts de charge qui s'en sont suivis entre les catégories de redevables ont atteint un tel niveau que, rapidement, le Gouvernement a dû mettre en place plusieurs correctifs dont principalement la création de plafonnements dès 1976, reconduits chaque année depuis lors.

La Loi du 10 janvier 1980 a introduit des modifications particulièrement importantes.

La Taxe Professionnelle supportée par toutes les activités professionnelles non salariées (Industries, Commerces, Professions Libérales) est calculée de la manière suivante :

Montant Cotisation de Taxe Professionnelle = (Base brute d'imposition - Abattements) × Taux d'imposition communal.

La base brute d'imposition est actuellement déterminée par la valeur locative des immobilisations de l'entreprise et par le 1/5^{me} de la Masse Salariale (1/8^{me} pour les Professions Libérales).

Tout le problème de la réforme consistait à savoir s'il fallait conserver ce mode d'évaluation de la base d'imposition ou bien, s'il convenait de changer radicalement de base, en raison de son inadéquation.

La solution adoptée par la Loi de 1980, solution proposée par un amendement de l'Assemblée Nationale, est de substituer aux éléments actuels de base d'imposition la **valeur ajoutée** de l'entreprise. Toutefois, afin de mieux connaître l'impact réel de cette mesure, des **exercices de simulation** seront réalisés, et le changement de base d'imposition ne sera effectif qu'au vu des résultats de cette étude soit au plus tard... en **1983**.

En attendant, le système actuel demeure en l'état, avec toutefois quelques aménagements transitoires.

Enfin, une autre disposition mérite d'être soulignée : il s'agit de la création dès 1981 d'une **cotisation minimum obligatoire de Taxe Professionnelle**.

3) Les dispositions communes aux 4 Taxes : le vote direct des taux par la Commune.

Cette disposition constitue, avec le changement de base d'imposition de la Taxe Professionnelle, la principale innovation de la réforme. En effet, avant l'application de cette mesure, les Conseils Municipaux n'avaient aucunement la maîtrise des taux d'imposition applicables à chaque catégorie de Taxe. Chaque année, après le vote du Budget, la Commune transmettait aux S.F.E.* le montant global du produit attendu des 4 Taxes Locales qui était nécessaire pour équilibrer le budget de l'année. En

suite les S.F.E. répartissaient eux-mêmes cette masse à recouvrer entre les 4 taxes en fonction de **clefs de répartition** propres à chaque commune.

A compter de **1981**, la possibilité ouverte aux Conseils Municipaux de voter les taux de chaque taxe, va conduire la Commune à effectuer elle-même cette répartition du produit fiscal.

Toutefois, le législateur a introduit deux catégories de « garde-fou » : d'une part pour l'ensemble des quatre taxes (pas d'augmentation supérieure à 2 fois 1/2 la moyenne départementale ou nationale) ; d'autre part pour la Taxe Professionnelle seule (pas d'augmentation supérieure à la moyenne des trois autres taxes).

On peut toutefois s'interroger sur la signification profonde de cette disposition. En effet, sous couvert d'une plus grande autonomie des collectivités locales, l'Etat ne cherche-t-il pas à marquer son désengagement financier permanent en reportant sur les élus locaux la responsabilité du poids de la fiscalité locale ?

*Services Fiscaux de l'Etat.

Dans l'article précédent nous avons mis en valeur la politique de désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des Collectivités Locales.

Une parfaite illustration de ce phénomène vient de nous en être donnée par la Loi de Finances pour 1981 fixant le Budget de l'Etat pour l'année à venir.

Subventions d'Investissements versées par l'Etat aux Collectivités locales

1980 : 7,3 milliards*
1981 : 6,5 milliards

Soit une **diminution de 11 %**

Ne veut-on pas tout simplement contraindre les collectivités locales à arrêter d'investir ?

*non comprises les sommes affectées au Fonds de Compensation de la T.V.A.

Festival de Lille

206 manifestations, 2.000 artistes, 13 villes concernées... et la foule !

« En présentant un tel nombre de manifestations, nous avons pris un risque maximum que nous ne prendrons plus l'année prochaine », affirme Maurice Fleuret, directeur artistique du Festival de Lille. « Même si c'est un pari gagné, nous avons vu jusqu'où nous pouvions aller trop loin ! »

206 manifestations dans 28 lieux de Lille et 13 villes au total, 2000 artistes : le Festival était cette année un monstre tentaculaire. Depuis l'inauguration de l'hôtel Castiaux jusqu'au bal de clôture « à la Viennoise », le thème « 1880-1980, fins de siècles » s'intéressait à tous les domaines : les morceaux de lune de l'exposition « Science-fiction », comme les « trains de plaisir » à vapeur du siècle dernier, en passant bien sûr par les ballets de Maurice Béjart.

Au sommet de la tour du Palais Rihour, quartier-général du Festival, Maurice Fleuret confie dans un brouhaha de ruche en effervescence : « *Le Festival de Lille aura été une expérience majeure dans ma vie* ». Une expérience qui apporte chaque année une succession de surprises.

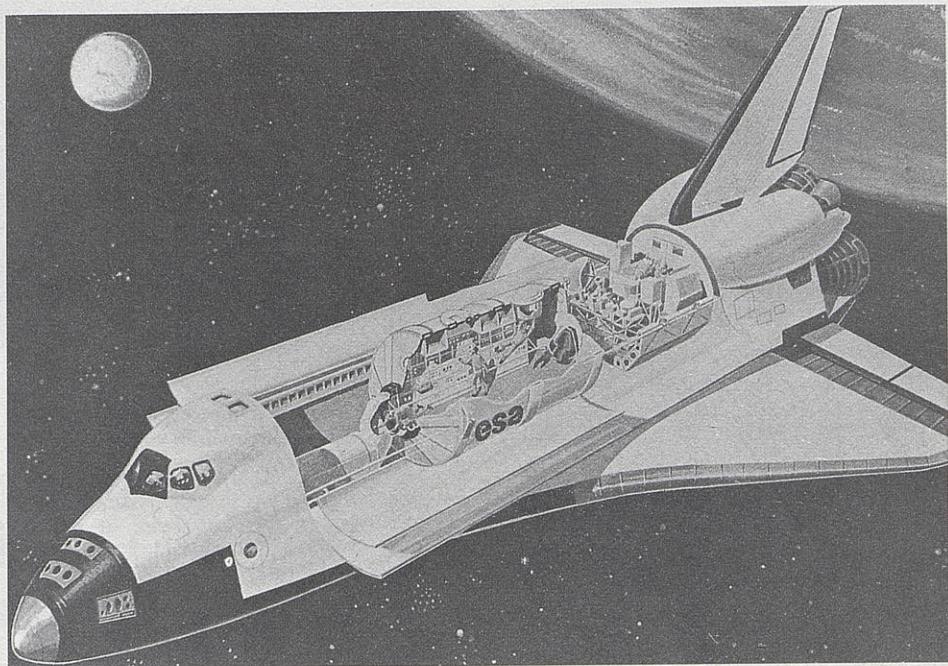
75 concerts, huit orchestres symphoniques. « *Une gageure !* » dit Maurice Fleuret. Pourtant le public a répondu et chaque concert a eu au moins 1500 spectateurs (parfois 2000 !). Le travail d'initiation et d'information de l'Orchestre Philharmonique de Lille a été payant.

Deuxième surprise : toutes les visites guidées (découverte d'éléments du patrimoine, richesses architecturales...) organisées pour la première fois, ont fait le plein. Ces circuits ont attiré surtout un public familial.

Et puis, troisième surprise, l'exposition « *Science au futur et science-fiction* » : plus de 1000 visiteurs le premier jour et le cap des 25.000 doit normalement avoir été dépassé. L'exposition se sera auto-financée. Même succès pour les quinze films de science-fiction.

En ce qui concerne les autres manifestations, les organisateurs ont un peu recueilli les fruits des précédentes expériences. Il s'est peu à peu créé une image de marque « *Festival de Lille* ». Le public est parfois venu sans connaître : en confiance. Sauf peut-être en musique contemporaine, quand il s'agissait de création : le terme de « *création* » s'est révélé peu motivant.

La « *Machine à composer la musique* » de Iannis Xenakis a malgré tout remporté



un succès de curiosité : puisque Xenakis invitait le spectateur à devenir acteur, à composer lui-même. Pour démontrer que chacun avait en lui la possibilité de « *faire de la musique* », sans dons ni formation particulière.

Car c'est bien évidemment la musique qui était l'invitée spéciale de ce 4^{me} Festival. Pierre Mauroy n'a-t-il pas déclaré que le Festival de Lille devait devenir pour la musique ce qu'Avignon était au théâtre et Cannes au cinéma ? La musique sous toutes ses formes : l'Orchestre national de France, le Philharmonique de Lille mais aussi les 50 petits concerts-promenades dans le quartier de la Monnaie et The Carla Bley Band ou les journées IRCAM de Pierre Boulez.

Pas de musique rock. C'est une musique qui n'a pas besoin de l'appui du Festival pensent les organisateurs. Trop de concerts étaient prévus parallèlement au Festival. « *Mais si j'avais trouvé (pour illustrer le thème « fins de siècles ») un groupe pop représentatif de recherches futuristes, je l'aurais certainement invité* », affirme Maurice Fleuret.

Le sommet du Festival, cette année, aura été sans conteste la venue de Maurice Béjart au Palais Saint-Sauveur. La toute première représentation en Europe occidentale de « *Eros et Thanatos* » par les cinquante artistes du ballet du XX^{me} siècle. Les 5000 places ont été prises d'assaut un mois avant le spectacle...

De manière générale le public a répondu. Il y avait pourtant un risque : le nom-

bre des manifestations est passé de 66 en 1978 à plus de 200 cette année ! Pour éviter la lassitude, les organisateurs ont étudié la programmation : les spectacles susceptibles de mobiliser les foules ont été placés en début de Festival. Les manifestations qui n'attiraient qu'un public d'habitues ont été réservées pour la fin. Il n'existe d'ailleurs pas « *un* », mais « *des* » publics : le but est de parvenir à les mélanger par le biais notamment du système d'abonnement.

« *Le Festival de Lille est un catalyseur plus qu'un producteur* » explique Maurice Fleuret. Près de soixante organismes dans toute la région ont contribué à sa réussite. Et malgré son audience nationale, le Festival n'a pas d'autres prétentions que régionales.

« *Avant-hier le présent... Aujourd'hui le futur* » Le Festival jouait cette année sur les ressemblances entre deux fins de siècles. « *parce que peu de gens sont conscients d'être au tournant d'une époque* », rappelle le directeur artistique Maurice Fleuret. « *Tout annonce que la civilisation occidentale, la nature de l'espèce est appelée à se modifier ; tout comme au XX^{me} siècle...* »

Le thème du prochain Festival sera l'Italie. Parce que les pays du Nord ont toujours eu la nostalgie des pays du Sud. Et puis la Flandre a des liens culturels avec la péninsule italienne. Enfin, selon les organisateurs, c'est un pays riche en littérature, musique, design, peinture etc.

L'Italie à Lille au cœur de l'hiver 81 ? Un programme alléchant...